

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - THIRAULT Alexis - REMY Michel - PIERSON Cédric - DE REKENEIRE Emmanuel - CHENU Stéphane - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé – REMY Michel

Absents excusés : MM. PAHL Holger - BONNET Serge - RAHON François – GISSINGER Thomas - DALY Jany - (Pouvoir à M. MERLOT Jean-Marie)

Absents : HACHET Sébastien

M Alexis THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

7 - 2024

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 JANVIER 2024

Après discussion, le Comité Syndical adopte le procès-verbal du 12 janvier 2024 à l'unanimité des suffrages exprimés.

8-2024

COMPTE DE GESTION 2023

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Président présente le compte de gestion 2023 du budget transmis par le trésorier et visé par la Direction Générale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECLARE que le compte de gestion 2023 du budget n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget dressé par le Comptable public.

9-2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le comité syndical après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de 2023, dresse le compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 270 037.41 €
recettes : 227 242.85 €

Résultat de l'exercice : - 42 794.56 €

Excédent de fonctionnement : 417 726.94 €

(Excédent reporté inclus)

Section d'investissement : dépenses : 61 614.11 €
recettes : 17 326.62 €

Résultat de l'exercice : - 44 287.49 €

Excédent d'investissement : 60 140.09 €
(Déficit reporté inclus)

Le compte administratif est voté à l'unanimité des suffrages exprimés.

10-2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Comité en application de l'article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé le 29 mars 2024 le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement de 417 726.94 €.

Constatant que ledit compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat Exercice 2023	Reste à Réaliser 1 Dépenses 2 Recettes	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du Résultat
INVESTISSEMENT	104 427.58 €		-44 287.49 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	60 140.09 €
FONCTIONNEMENT	460 521.50 €		-42 794.56 €			417 726.94 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (-déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	417 726.94 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu Budget Primitif (compte 1068)	
Solde Disponible affecté comme suit Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	417 726.94 €
Total affecté au compte 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

11-2024

BUDGET PRIMITIF 2024

Le comité après avoir entendu les propositions présentées par le Président, vote et arrête le budget primitif 2024 :

Section de fonctionnement :

dépenses : 560 955.59 €

recettes : 560 955.59 €

Section d'investissement :

dépenses : 97 466.71 €

recettes : 97 466.71 €

Le présent budget est voté à l'unanimité des suffrages exprimés

A Saint-Erme Outre et Ramecourt,
Le 10 avril 2024.

Alexis THIRAULT
Le secrétaire de séance

Alain NORMAND
Le Président,